



Quel démarche après un décès pour un enfants de 21ANS

Par **perinot**, le **23/01/2014** à **11:03**

Bonjour, ma soeur est décédée le 26 décembre, elle a un seul enfant. Il a été à la mairie faire faire un certificat d'hérédité qui précise qu'il ne faut pas dépasser 5335 euros hors elle a plus 10000 euros sur son compte. Pouvez-vous s'il vous plaît me dire qu'elles démarches doivent nous faire afin qu'il puisse récupérer son argent car il a 21 ans, pas de travail et plus de parents car son papa est décédé l'année dernière. Les impôts vont-ils lui demander de l'argent. Dans l'attente je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

MERCI

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **11:48**

même avec un patrimoine peu élevé, la présence d'un notaire bien que coûteuse, s'avère précieuse. Il verra aussi s'il y a du passif